



16 décembre 2013

Motifs de l'immigration en Suisse des ressortissants des Etats membres de l'UE-25/AELE

Etude des motifs de migration des nouveaux arrivants et des motifs de recrutement des employeurs

Synthèse des résultats de l'étude

Contexte. Depuis plusieurs années, des ressortissants des Etats initiaux de l'UE, ceux de Chypre et de Malte (UE-17) et ceux des Etats membres de l'AELE jouissent de la totale libre circulation des personnes. Celle-ci a été étendue aux citoyens de l'UE-8 le 1^{er} mai 2011. Les Bulgares et les Roumains resteront, quant à eux, soumis à des restrictions jusqu'au 31 mai 2016 au plus tard. Ainsi, les entreprises suisses bénéficient de possibilités de recrutement étendues au vaste espace européen. L'accord à ce sujet est d'autant plus important que l'offre de travailleurs autochtones est, à moyen terme, en perte de vitesse pour causes démographiques.

L'introduction de la totale libre circulation des personnes à certains Etats européens a également entraîné une augmentation de l'immigration en Suisse au cours des dernières années. Etant donné que l'immigration est notoirement sensible aux variations conjoncturelles, la bonne situation économique de la Suisse en 2011 et 2012 a de nouveau attiré des travailleurs étrangers. La majorité des ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE ont immigré en 2012 (64 %) aux fins d'exercer une activité lucrative en Suisse.

Il est important de connaître les motifs d'immigration des travailleurs en provenance de l'UE/AELE et les motifs de recrutement des employeurs suisses afin de pouvoir élaborer une stratégie durable en matière de politique migratoire.

C'est dans ce contexte que l'Office fédéral des migrations (ODM) a chargé B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG de réaliser une étude de portée nationale en lui demandant de concentrer tout particulièrement son attention sur les motifs d'immigration et de recrutement.

L'enquête a été effectuée entre octobre 2012 et mars 2013.

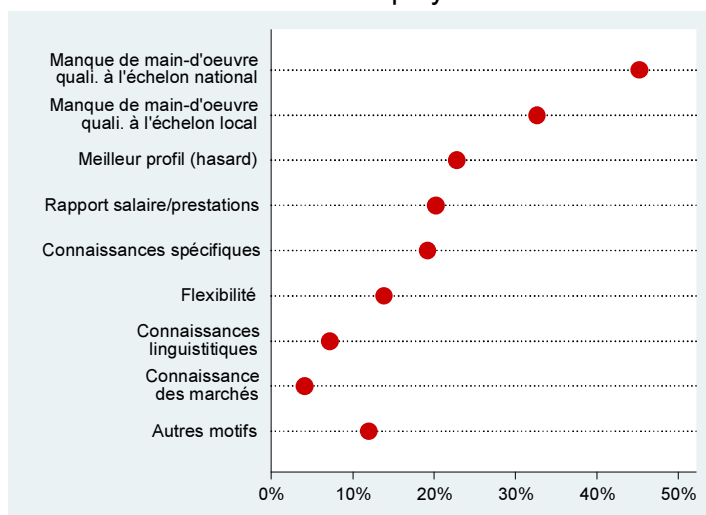
Résultats principaux

Employeurs suisses

Quelles entreprises suisses recrutent des travailleurs en provenance de l'UE-25/AELE ? Les micro-entreprises (jusqu'à 9 collaborateurs), les petites entreprises (de 10 à 49 employés), les moyennes entreprises (entre 50 et 249 collaborateurs) et les grandes entreprises (250 employés ou plus) engagent des ressortissants des Etats membres de l'UE-25/AELE dans la même proportion. Lors de la période pendant laquelle l'enquête a été effectuée, la plupart de ces ressortissants travaillaient dans les secteurs de « l'information et de la communication », de « la construction » et des « autres services » (parmi lesquels figurent notamment les agences de placement). L'administration publique est la branche dans laquelle les nouveaux arrivants ont été le moins recrutés. Selon les résultats de la présente étude, le fait que le siège de l'entreprise se trouve en Suisse ou non et le fait que l'entreprise soit active à l'étranger ou non semblent influencer faiblement la probabilité de recruter une personne en provenance de l'UE-25/AELE.

Quels motifs avancent les employeurs suisses pour expliquer le recrutement de ressortissants des Etats membres de l'UE-25/AELE ?¹ Les entreprises suisses engagent des personnes en provenance de l'UE-25/AELE principalement en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse et des connaissances spécialisées que ces personnes possèdent. En effet, 45 % des employeurs suisses ont mentionné la pénurie de main-d'œuvre qualifiée au niveau national. Près de 33 % d'entre eux ont engagé un ressortissant d'un Etat membre de l'UE-25/AELE car il n'y avait pas suffisamment de candidats au niveau local. Enfin, 19 % ont fait référence aux connaissances spécialisées dont bénéficiait le candidat. Les présents résultats montrent que les moyennes et grandes entreprises recrutent plus souvent à l'étranger en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et des connaissances spécialisées que les petites et micro-entreprises.

Motifs de recrutement des employeurs suisses en détail :



Comment les employeurs suisses recrutent-ils des ressortissants des Etats membres de l'UE-25/AELE ?² Les canaux de recrutement sont multiples. 41 % des employeurs ont utilisé leur réseau personnel, 39 % des entreprises ont mis le poste au concours sur leur propre site Internet et 30 % ont publié une offre d'emploi dans la presse suisse ou sur un portail de recherche d'emploi en ligne.

¹ Plusieurs réponses possibles.

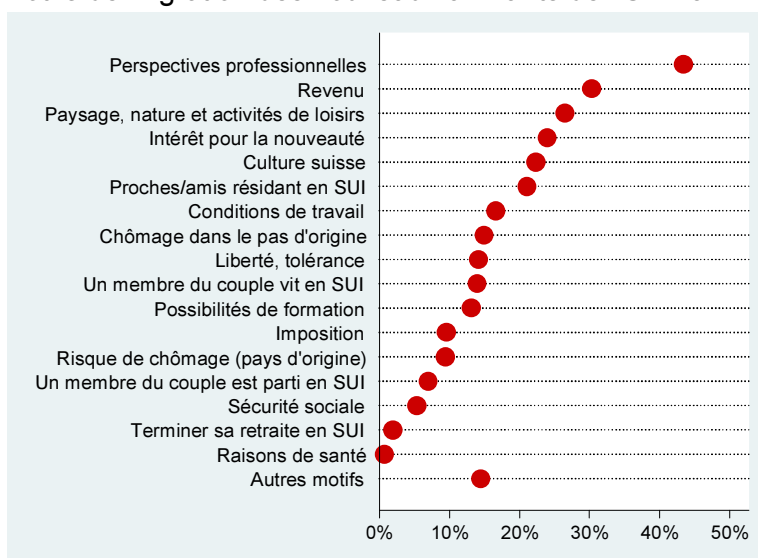
² Plusieurs réponses possibles.

Nouveaux arrivants de l'UE-25/AELE

Quel profil présentent les nouveaux arrivants en provenance des Etats membres de l'UE-25/AELE ? Plus de la moitié des nouveaux arrivants interrogés (55 %) sont titulaires d'un diplôme délivré par une université ou une haute école. 32 % d'entre eux ont suivi une formation professionnelle, une formation spécialisée supérieure ou une formation professionnelle supérieure. En outre, trois quart de ces personnes avaient déjà de l'expérience professionnelle avant leur entrée en Suisse. Enfin, la plupart des nouveaux arrivants (65 %) sont venus seuls en Suisse.

Quels motifs avancent les nouveaux arrivants pour expliquer leur déménagement en Suisse ? Les nouveaux arrivants avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses. 60 % des personnes interrogées ont invoqué plus d'une raison ayant motivé leur choix d'immigrer. Ce résultat indique que leur décision n'était souvent pas unidimensionnelle, mais influencée par divers facteurs. Ainsi, 43 % des nouveaux arrivants ont déclaré être venus en Suisse compte tenu des meilleures perspectives professionnelles qui y sont offertes. Pour près d'un tiers d'entre eux (30 %), le revenu était déterminant. A la troisième place figure un motif qui n'est pas de nature économique. En effet, 26 % des nouveaux arrivants ont mentionné « le paysage, la nature et les activités de loisirs » comme motif d'immigration primordial. Par ailleurs, « l'intérêt pour la nouveauté »³ (24 %), la « culture suisse » (22 %) et les « proches / amis résidant en Suisse » (21 %) ont également été souvent évoqués.

Motifs de migration des nouveaux arrivants de l'UE-25/AELE en détail :



Le réseau existant en Suisse (famille, connaissances), les aspects linguistiques et la proximité géographique avec le pays d'origine jouent un rôle non négligeable dans le choix du lieu d'établissement (série de questions supplémentaires ; les réponses ne sont pas présentées sous forme de graphique). Ces trois points ont été évoqués par près de la moitié des immigrés.

³ Dans le sondage, cette catégorie était appelée « Neugier / Abenteuerlust » (« Curiosité / Goût pour l'aventure »).

Comparaison des motifs d'immigration et de recrutement

Le tableau ci-après présente les trois motifs les plus récurrents auprès des nouveaux arrivants et des employeurs, en fonction du niveau de qualification des immigrés. L'on constate une grande similarité entre les niveaux, tant pour les réponses des nouveaux arrivants que pour celles des employeurs.

Les raisons économiques figurent au premier plan pour les employeurs comme pour les nouveaux arrivants. Toutefois, ni les employeurs ni les nouveaux arrivants n'ont pour objectif d'optimiser à court terme la structure des salaires et des coûts. En effet, les perspectives professionnelles occupent la première place des motifs avancés par les nouveaux arrivants, devançant ainsi le revenu. De même, pour les employeurs, la recherche d'un profil qui ne peut être trouvé en Suisse est décisive.

Comparaison des motifs d'immigration et de recrutement

Formation	Motifs d'immigration	Motifs de recrutement
Pas de formation post-obligatoire	1. Perspectives 2. Revenu 3. Proches / Amis	1. Rapport salaire-prestations 2. Peu de candidats 3. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée au niveau national
Formation professionnelle	1. Perspectives 2. Revenu 3. Paysage / Nature / Loisirs	1. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée au niveau national 2. Connaissances spécialisées 3. Peu de candidats
Formation spécialisée ou professionnelle supérieure	1. Perspectives 2. Revenu 3. Paysage / Nature / Loisirs	1. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée au niveau national 2. Peu de candidats 3. Connaissances spécialisées
Haute école / Université	1. Perspectives 2. Paysage / Nature / Loisirs 3. Intérêt pour la nouveauté	1. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée au niveau national 2. Connaissances spécialisées 3. Peu de candidats

Les motifs de recrutement et les motifs de migration sont très similaires ; seules quelques différences minimales se dégagent, même lorsque les nouveaux arrivants sont répartis en fonction de leur niveau de formation. Deux groupes se distinguent particulièrement lors de la comparaison :

Les personnes ayant terminé une formation supérieure (université ou haute école) se démarquent des autres groupes au regard des motifs d'immigration. Ainsi, elles accordent une plus grande importance aux raisons qui ne sont pas de nature économique.

S'agissant des personnes qui ne jouissent pas d'une formation post-obligatoire, l'attrait financier prime davantage pour les employeurs. Toutefois, les nouveaux arrivants ayant ce niveau de formation évoquent le motif salarial à peu près à la même fréquence que les autres personnes. Ils se différencient, par contre, des autres nouveaux arrivants du fait que la présence de proches ou d'amis en Suisse a un impact plus important sur leur décision d'immigrer.

Conclusion

Les résultats de la présente étude montrent que les employeurs suisses trouvent la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin dans l'UE-25/AELE. En outre, les entreprises suisses engagent des personnes en provenance de l'UE-25/AELE principalement en raison des connaissances spécialisées qu'elles possèdent et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse. Les nouveaux arrivants, quant à eux, ne considèrent pas uniquement les motifs économiques comme étant déterminants dans leur choix d'immigrer. En effet, la Suisse est également attrayante du point de vue de la qualité de vie qu'elle offre.